

Coordination des prises en charge des patients covid 19 en ambulatoire à domicile ou en établissement en sortie d'hospitalisation, d'urgences ou identifiés en ville

● **Contexte**

Les patients infectés ou suspects de COVID, quel que soit l'âge, en sortie d'hospitalisation ou pris en charge en ambulatoire nécessitent un suivi à domicile ou dans des hébergements alternatifs au domicile du fait de leur pathologie COVID mais également des complications liées à cette pathologie ou de la fragilité de ces patients.

Les difficultés de prise en charge médicale des patients en EHPAD ou en établissements médico-sociaux sont aujourd'hui observées nécessitant une réflexion pour une prise en charge optimisée des patients.

Pour répondre à ces besoins sont mis en place différents dispositifs :

- En ambulatoire, douze centres de consultations dédiés aux personnes porteuses ou suspectées d'avoir contracté le virus ont ouvert dans le département des Yvelines et de nombreux cabinets de médecine générale ont réorganisé leur activité pour pouvoir prendre en charge ces patients COVID tout en restant disponible à toutes les autres pathologies.
- Des dispositifs d'appui ont pour mission l'appui à la prise en charge des parcours complexes (avec des critères d'intervention différents en termes d'âges et de pathologies). Ces dispositifs ont en commun l'appui aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes.
- Depuis 2 ans, a été mise en place à l'initiative de l'URPS Médecin IDF et de l'ARS Ile de France, dans le 78 et le 93, une structure départementale APTA dont la mission est d'aider les professionnels de santé (PS) à la prise en charge des patients en particulier complexes et de participer au déploiement de la plate-forme numérique Terr-eSanté.

● **Modalités du projet**

Sont inclus dans ce projet tous patients et particulièrement ceux suspectés ou détectés COVID 19 ne nécessitant pas /plus d'hospitalisation et pour lesquels un suivi à domicile nécessite d'être organisé. Ce suivi s'appuie pour la coordination sur la plate-forme numérique régionale Terr-eSanté et le service E-Covid de télé surveillance intégré à cette plate-forme, pour l'adressage à la solution DOCNCO et pour la téléconsultation à l'outil du PS ou l'outil régional Ortif.

Quatre scénarios peuvent être définis :

✓ **Scénario 1 : Patient ne nécessitant qu'une télé surveillance**

Le médecin inscrit le patient ou lui demande de s'inscrire à E-Covid et définit s'il prend en charge cette télésurveillance ou s'il la fait porter par le centre de télésurveillance. En cas d'inscription par le patient, une brochure d'explication de la procédure lui est remise. Ce scénario est le plus souvent rattaché à une consultation ou à un passage aux urgences.

✓ **Scénario 2 : Patient sortant d'hospitalisation**

La création du dossier Patient dans Terr-eSanté est demandée dans les 3 premiers jours suivant l'admission par un mail adressé à une structure en charge de cette partie administrative au sein de l'établissement. Cette demande associe l'identité du patient ainsi que le nom et prénom du médecin traitant si celui-ci existe et l'inscription ou non au service E-Covid. Dans cette dernière hypothèse, le médecin traitant et de façon générale tout PS devant prendre en charge le patient est prévenu de cette hospitalisation et de la sortie du patient, et reçoit les documents de sortie en particulier le compte-rendu d'hospitalisation. Le médecin traitant, le médecin correspondant de l'hôpital sont rentrés dans le cercle de soins lors de cette création du dossier ainsi qu'ultérieurement les autres professionnels de santé prenant en charge le patient.

En l'absence de médecin traitant ou de façon plus générale d'un PS référent, la plate-forme d'orientation est indiquée comme structure membre du cercle de soins et de ce fait informée de l'absence de PS prenant en charge le patient. Elle est en charge de trouver un PS se substituant au PS référent et fait appel pour ce faire à l'application DOCNCO en lien avec les CPTS. Le PS à qui la demande est faite reçoit un mail de demande de prise en charge de DOCNCO et peut accéder en mode bris de glace au dossier Terr-eSanté du patient et répond à travers l'application DOCNCO à la demande.

✓ **Scénario 3 : Patients repérés comme fragiles**

Les patients repérés comme fragiles, s'ils sont connus des DAC, sont directement pris en charge par les DAC avec un processus similaire à celui d'un médecin traitant connu.

Les patients repérés comme fragiles mais non connus jusqu'alors des DAC sont adressés à la plate-forme d'orientation qui prend contact avec le dispositif d'appui adéquat par :

- les médecins traitants;
- les professionnels de la santé de ville (notamment les CPTS et les ESP) ;
- les professionnels du secteur médico-social (PAT, MAIA, réseaux, PTA ...) ;
- les professionnels de la santé des établissements sanitaires et particulièrement de la PASS, secteurs psychiatriques et infectieux ;
- les EHPAD et autres établissements médico-sociaux ;
- les structures mandataires, les associations de lutte contre l'exclusion, les PMI, ... ;
- les CCAS et collectivités locales ;
- les associations de patient (en lien avec France Asso santé) ;
- les citoyens qui auraient connaissance de personnes en situation de fragilité et d'isolement.

✓ **Scénario 4 : Patients résidents d’EHPAD ou établissements médico-sociaux (MAS, FAM, foyers)**

En l’absence de médecin traitant ou coordonnateur, la plate-forme d’orientation crée ou fait créer un dossier Patient Terr-eSanté. Elle est en charge de trouver un médecin se substituant au médecin traitant. En cas de nécessité de consultation, elle fait appel à un médecin à travers l’application DOCNCO. Si une téléconsultation peut être proposée, celle-ci se fait à travers l’outil du PS ou l’outil régional Ortif qui intègre dans ses fonctionnalités un agenda partagé permettant à la plate-forme d’orientation de donner au patient un rendez-vous de téléconsultation. Les infirmiers libéraux pourront être mobilisés pour réaliser ces téléconsultations dans les établissements. Les DAC sollicités par les établissements médico-sociaux sollicitent la plateforme pour la mise en place de la téléconsultation.

● **Organisation proposée pour le département des Yvelines**

Il est proposé que l’APTA 78 assure les missions de plate-forme d’orientation pour les patients qui lui sont directement adressés. De même, l’APTA 78 aura pour mission de mettre en place une cellule de télé surveillance départementale assurant cette fonction si le médecin traitant ne l’assure pas.

✓ **Création des comptes**

Les comptes Patient seront créés chaque fois que possible par le Professionnel de santé ou la structure déléguée notamment pour les signalements des CCAS et/ ou des associations de patients. Pour les patients hospitalisés, la création des dossiers Patient sera assurée par le GCS Sesan au moyen d’un tableau excel.

Les comptes professionnels Terr-eSanté seront créés par le GCS Sesan, à grande échelle, selon un principe de non opposition ce qui permettra de constituer le cercle de soin du patient. Les professionnels demanderont l’ouverture de leur compte soit directement auprès du GCS Sesan soit par l’intermédiaire des dispositifs d’appui ou du chargé de mission e.parcours APTA 78.

Les comptes structures DOCNCO seront créés par les administrateurs de l’outil dès la mise en place du projet. Les comptes professionnels DOCNCO seront créés, par les professionnels eux-mêmes. Une communication sur les fonctionnalités de l’outil et les modalités de création des comptes seront adressées aux professionnels, aux établissements, aux CPTS et aux DAC.

Les comptes professionnels ORTIF seront créés par le GCS Sesan pour les médecins libéraux recensés par la plateforme d’orientation.

✓ **Acteurs identifiés**

Sont prévus de participer à ce projet :

- L’APTA 78 coordinateur du projet
- Les GHT Versailles et Poissy Saint Germain Mantes
- Les établissements du Groupe Vivalto Santé
- Les URPS
- La PTA Odyssée, les réseaux REPY et GRYN ainsi que la MAIA YNOSA
- La Fédération ALDS
- Les EHPAD et Etablissements médico-sociaux

✓ Schémas départementaux

